



## Modalités et conditions de l'offre « Réparations gratuites pour les personnels hospitaliers » BDR Thermea France SAS Chappée - De Dietrich – Oertli – Serv'Elite du 15/04 au 15/07/2020

Les marques CHAPPEE, DE DIETRICH, OERTLI et SERV'ELITE représentées par la société BDR Thermea France SAS au capital de 229 288 696 euros, dont le siège social est sis 57 Rue de la Gare, 67580 MERTZWILLER, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° B 833 457 211, proposent du 15/04 au 15/07/2020, une offre nommée « Réparations gratuites pour les personnels hospitaliers » selon les modalités et conditions décrites suivantes :

Offre réservée uniquement aux employés des hôpitaux, cliniques et EHPAD de France, âgés de 18 ans ou plus dont la résidence principale est située en France métropolitaine. Les employés de BDR Thermea France SAS, leurs familles ou les membres du ménage, les agences ou toute autre personne professionnellement liée à BDR Thermea France SAS, ne sont pas éligibles. En sollicitant l'offre, les candidats auront accepté les présentes modalités et accepté d'être liés par celles-ci.

L'offre est valable du 15/4/2020 au 15/7/2020. Pour bénéficier de l'offre pendant cette période, les candidats doivent :

- a. Être employés des hôpitaux, cliniques et EHPAD de France
- b. Contacter le service consommateurs des marques Chappée (0 825 950 909), De Dietrich (0 825 120 520) ou Oertli (0 825 95 97 97) si leur chaudière domestique, pompe à chaleur ou chauffe-eau Chappée, De Dietrich ou Oertli situé dans leur résidence principale est hors d'usage et hors garantie
- c. Fournir une preuve valide d'emploi en hôpital, clinique ou EHPAD à BDR Thermea France SAS lors de la demande d'offre auprès du service consommateurs. (Fiche de paie de moins de 3 mois au nom de l'employé mentionnant l'adresse de la résidence principale)

Aucun achat n'est nécessaire pour demander et / ou bénéficier de l'offre. Les bénéficiaires de l'offre auront droit à de la main-d'œuvre gratuite et / ou des pièces (le cas échéant) pour réparer leur chaudière domestique, pompe à chaleur ou chauffe-eau Chappée, De Dietrich ou Oertli situé dans leur résidence principale jusqu'à une valeur maximale de 1500€ TTC.

L'offre est limitée à une réparation par bénéficiaire et par résidence principale.

L'offre peut être fournie par un technicien Serv'Elite, une station technique qualifiée, un SAV agréé ou un SAV partenaire BDR Thermea France SAS. L'offre est non échangeable, non transférable et non remboursable.

Les bénéficiaires acceptent de participer à des publicités liées à l'offre. Cette publicité peut inclure l'utilisation du nom du demandeur, d'une photographie (qu'ils fourniront sur demande) et d'une déclaration concernant l'offre et / ou les produits des marques Chappée, De Dietrich et Oertli.

BDR Thermea France SAS se réserve le droit, à son entière discrétion, de :

- a. Vérifier l'éligibilité des candidats à l'offre, y compris, mais sans s'y limiter, en demandant une preuve d'identité et/ou d'emploi
- b. Retirer l'offre et/ou refuser tout candidat lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu violation des présentes conditions générales ou autrement lorsqu'un candidat a utilisé des moyens frauduleux pour bénéficier de l'offre.
- c. Retirer, modifier l'offre ou modifier les conditions de l'offre à tout moment et sans préavis.

Les candidats seront réputés convenir qu'aucune responsabilité ne pourra être attachée à BDR Thermea France SAS à la suite d'un retrait, d'une modification ou d'une altération de l'offre. Ces conditions générales prévalent en cas de conflit ou d'incohérence avec toute autre communication relative à l'offre.

La décision de BDR Thermea France SAS concernant toutes les questions relatives à l'offre sera définitive.

Les données personnelles relatives aux candidats ne seront utilisées que conformément à la législation en vigueur sur la protection des données et ne seront pas partagées avec des tiers, à l'exception de celles nécessaires à l'administration de l'offre. Nous garantissons la destruction des pièces fournies ayant permis de justifier de l'identité, de l'adresse et du poste occupé par les candidats dans le délai de 30 jours après le traitement de la demande.